

MÉCÉNAT DES PARTICULIERS

Soutenez l'Association des Flâneries Musicales de Reims, en bénéficiant d'une déduction fiscale de 66 % dans le respect de la loi du 01/08/2003 relative au mécénat.

Pourquoi soutenir l'Association des Flâneries Musicales de Reims ?

- > Créées en 1989, les Flâneries Musicales de Reims sont devenues progressivement le « festival » incontournable de l'été Rémois et la région.
- > Au cours des 2 dernières décennies, le festival s'est affirmé par la fidélisation et le développement d'un public toujours plus nombreux dans plusieurs directions :
 - Richesse des programmations déclinées pendant 5 semaines
 - Qualité artistique reconnue internationalement
 - Mise en valeur de nombreux lieux choisis pour les concerts
 - Actions culturelles et pédagogiques tout au long de l'année : conférences, rencontres avec les artistes, interventions dans le milieu scolaire et dans les Maisons de Quartier, expositions ...
- > Afin de pérenniser et renforcer le développement des Flâneries Musicales de Reims, vous pouvez dorénavant devenir mécène du Festival

Merci par avance de votre soutien

Régime fiscal du mécénat des particuliers :

- > Le régime de réduction d'impôt sur le revenu dont peuvent bénéficier les particuliers a été modifié et amélioré par la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations. Il concerne tous les dons consentis aux œuvres et organismes d'intérêt général.
- > La réduction d'impôt est égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % du revenu imposable.

Exemple :

- > Un particulier décide de verser 200 € à une association d'intérêt général active dans le domaine culturel en 2012. Au titre de l'impôt versé en 2013, il bénéficiera d'une réduction d'impôt de 66 % soit 132 €. Le coût réel de son don sera pour lui de 68 €.

Renseignements :

- > Ministère de la culture et de la communication, Mission mécénat : www.mecenat.culture.gouv.fr

Faire un don à l'Association des Flâneries Musicales de Reims :

- > Pour faire un don à l'Association des Flâneries Musicales de Reims, il vous suffit de remplir et de retourner le coupon-réponse ci-dessous à l'adresse suivante :

Association des Flâneries Musicales de Reims
12, Boulevard Général Leclerc
51722 REIMS CEDEX

www.flaneriesreims.com

contact : Annick Gomard 03 26 36 78 00

✂-----

NOM, Prénom:

Adresse postale :

Rue:

Code Postal: Commune:

Email: Tél:

Je fais un don à l'Association des Flâneries Musicales de Reims en adressant un chèque à l'ordre de l'Association des Flâneries Musicales de Reims d'un montant de :

Montant du don	Déduction fiscale	Coût réel
<input type="checkbox"/> 50 €	33 €	17 €
<input type="checkbox"/> 100 €	66 €	34 €
<input type="checkbox"/> 150 €	99 €	51 €
<input type="checkbox"/> 200 €	132 €	68 €
<input type="checkbox"/> 250 €	165 €	85 €
<input type="checkbox"/> €		

Fait à.....

Le..... / / 2012

Signature :